

01 - OUVERTURE DE LA SESSION

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE L'ISLET

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le 26 janvier 2022 à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil .

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Véronique Côté
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, René Laverdière.

Madame Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux,

que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par voie téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par Simon Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, sur le site internet de la municipalité.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Avis public de cette séance a été donné le 12 janvier 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Vanessa Chouinard et résolu de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-01
14

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2022 et du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Véronique Côté et résolu :

QUE les membres du conseil procèdent en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-01
15

03 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal doit préparer et adopter les prévisions budgétaires pour chaque année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une année d'élection générale, les élus ont jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour faire adopter ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a l'intention de respecter la Loi en faisant adopter ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 avant cette date butoir;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du budget pour l'exercice financier 2022 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR VANESSA CHOUINARD, APPUYÉ PAR CATHERINE BILODEAU ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le budget de l'exercice financier 2022 prévoyant des revenus et des dépenses pour un montant total de 1 053 311 \$;

REVENUS	
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	
Taxes foncières générales	439 925 \$
Financement camion incendie	27 875 \$
Financement réseau d'égouts	13 545 \$
TOTAL DES TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	481 345 \$
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX	
Égouts - utilisateur/payeur	40 633 \$
Services des matières résiduelles et recyclables	81 270 \$
Service de vidange de fosses septiques	22 438 \$
TOTAL DE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX	144 341 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	
Compensation terres publiques	39 769 \$
TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	39 769 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	35 600 \$
TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	430 060 \$
TOTAL DES REVENUS	1 131 115 \$

DÉPENSES	
Législation	61 616 \$
Application de la loi	1 600 \$
Gestion financière et administrative	186 603 \$
Évaluation	21 736 \$
Autres - contributions autres organismes	7 500 \$
TOTAL :	279 055 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE	
Contribution - Sûreté du Québec	50 250 \$
Sécurité incendie	77 805 \$
TOTAL :	128 055 \$
TRANSPORT	
Voirie locale	133 654 \$
Enlèvement de la neige	118 950 \$
Éclairage des rues	8 500 \$
Transport adapté	1 516 \$
TOTAL :	262 620 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	
Traitement des eaux usées	50 327 \$
Matières résiduelles	78 152 \$
Matières recyclables	14 756 \$
Cours d'eau	564 \$
Frais de vidange des fosses septiques	44 000 \$
TOTAL :	187 799 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
Logement social (HLM)	3 500 \$
IRM	299 \$
TOTAL :	3 799 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
Aménagement, urbanisme et zonage	21 832 \$
Promotion et développement économique	12 352 \$
TOTAL :	34 184 \$
LOISIRS ET CULTURE	
Salle municipale	31 966 \$
Patinoire	10 364 \$
Parcs et terrain de jeux	14 058 \$
Agente à la vie communautaire (poste pour les 7 municipalités du Sud de L'Islet)	52 856 \$
Contributions organismes	2 000 \$
Bâtiment multiservices	41 429 \$
Bibliothèque	2 189 \$
TOTAL :	154 892 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	
Intérêts sur obligations	4 455 \$
Intérêts	500 \$
TOTAL :	4 955 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Remboursement de la dette	84 560 \$
Équipements	12 000 \$

Réserves financières (vidange de fosses -22 329 \$ et élections 1 525 \$)	(20 804 \$)
TOTAL :	75 756 \$
DÉPENSES TOTALES	1 131 115 \$

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2022-2023-2024;

INVESTISSEMENTS

	2022	2023	2024
Rechargement granulaire et ponceaux 6e rang Ouest et 9e rang	143 222 \$		
4e rang Ouest	1 058 777 \$		
Balance des travaux TECQ 2019-2023		507 639 \$	
Gestions des actifs (sur approbation de l'aide financière de la FCM)	63 000 \$		
Toiture de la salle municipale	165 000 \$		
Infrastructures (travaux bâtiments)	75 000 \$		
Acquisition d'une niveleuse			entre 75 000 \$ et 100 000 \$
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	1 504 999 \$	507 639 \$	entre 75 000 \$ et 100 000 \$

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

TRAVAUX	FONDS GÉNÉRAL	SUBVENTIONS	SURPLUS	FONDS DE ROULEMENT OU EMPRUNT	TOTAL
Rechargement granulaire et ponceaux 6e rang Ouest et 9e rang		TECQ : 143 222 \$			143 222 \$
4e rang Ouest		PAVL : 732 739 \$ (subvention accordée)		Règlement d'emprunt : 326 038 \$ (sur approbation)	1 058 777 \$
Gestion des actifs		FCM : 50 000 \$ (sur approbation : en attente)	13 000 \$		63 000 \$
Toiture de la salle		TECQ : 165 000 \$			165 000 \$
Infrastructures (travaux bâtiments)		PRABAM : 75 000			75 000 \$

		\$ (subvention accordée)			
TOTAL		1 165 961 \$	13 000 \$	326 038 \$	1 504 999 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2022-01-16 05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, et résolu que cette session spéciale d'adoption du budget soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Fermeture à 19h15

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. et greffière-trésorière